

Règlement des épreuves - Dimanche 10 mars 2019

Semi marathon entre Loire et Château / 10 kms des Mées / Parcours famille 1,7km

Inscriptions

Les inscriptions pour le semi marathon et le 10 km des Mées sont dématérialisées : Site www.asj41.fr.
Aucun transfert d'inscription sur l'autre course n'est autorisé après la validation et le paiement de votre inscription. Pas de remboursement, quelque soit le motif après le 31 janvier 2019.

Parcours Famille : Les inscriptions seront enregistrées sur place le samedi 9 mars entre 15h et 18h et le dimanche 10 mars avant 9h30 (pas d'inscriptions dématérialisées)

Age : Semi : Course ouverte à partir de la catégorie : Junior
10 km Course ouverte à partir de la catégorie : Cadet

Tarifs

Semi-marathon : 15€ jusqu'au 15 janvier inclus / 18€ après le 15 janvier

10 km des Mées : 10€ jusqu'au 15 janvier inclus / 13€ après le 15 janvier

Parcours famille : à partir de 3€ (recettes entièrement reversées à l'association « **Une lame pour courir** »)

Certificat Médical :

Pour les non-licenciés : présenter obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Pour les licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme (Licence Athlé compétition, Licence Athlé Santé Loisir option running ou Pass'Running) : présenter obligatoirement la licence de l'année 2018/2019.

Sans présentation du certificat médical ou de la licence, la participation aux courses sera refusée.

Pour le parcours famille, épreuve non chronométrée, le certificat médical ne sera pas obligatoire mais conseillé.

Retrait des dossards :

Samedi 9 mars après midi, de 15h à 18h à la salle du Carroir (route nationale, La Chaussée St Victor) et dimanche 10 mars 7h30 à 9h15 au stade de La Chaussée Saint Victor.

L'inscription est nominative et le dossard ne peut être rétrocédé. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation.

Assurance : les Organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF n°2752918K. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Vestiaires : Un vestiaire tenu par des membres de l'organisation sera à votre disposition pour déposer vos effets nécessaires à l'arrivée de la course. Toutefois, nous vous conseillons de ne pas déposer d'objets de valeurs.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels qui surviendraient durant la manifestation, y compris dans les vestiaires.

Horaires : Départ pour les deux courses : Stade de la Chaussée Saint Victor le 10 mars 2019 à 9h15 pour le semi-marathon / 9h45 pour le 10km / 9h50 pour le parcours famille.

Parcours : Départ et arrivée au stade de la Chaussée Saint Victor. Parcours campagne, sur route et chemin, légèrement vallonné. Le parcours est fermé à la circulation. Très bel environnement entre Loire et Châteaux.

Signalisation : au sol - Panneaux à chaque kilomètre.

Accompagnateurs : Interdits sur le parcours. Pas de vélos sauf organisation ASJ Running.

Sécurité : Assurée par Signaleurs et Secouristes ainsi que par une équipe médicale et ambulance. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Ravitaillements : 5ème, 10ème, 15ème km et à l'arrivée : ravitaillements sportifs plus 1 ravitaillement gastronomique au 18,5 km.

Animations : Des animations musicales seront réparties sur l'ensemble du parcours.

Chronométrage : Horloge sur la ligne d'arrivée. Pas de chronométrage pour le parcours famille

Douches W-C et Vestiaires : Aux vestiaires du stade de la Chaussée Saint Victor.

Récompenses :

Pour les deux courses : aux 3 premiers hommes et femmes scratch et aux premiers dans chaque catégorie.
Cadeaux : A tous les participants.

Résultats : Résultats affichés à l'arrivée et consultables sur le site www.asj41.fr

Annulation de l'épreuve : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement quelconque.

Droit à l'image :

Les photos seront visibles sur le site www.asj41.fr dans la semaine suivant la course.

Le soussigné autorise expressément les organisateurs de l'ASJ running 41 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à la manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la législation y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Données personnelles : les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés dans le cadre de la prospection et d'envois d'informations. Vous pouvez demander votre radiation de cette liste sur simple demande.

Respect de l'environnement : Privilégier le canal internet pour les inscriptions, les échanges par mails, newsletters.

Covoiturage conseillé.

Soyez Ecoresponsable en jetant vos déchets, gobelets etc dans les conteneurs.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.